

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 29 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation 22 septembre 2021

Date d'affichage : 22 septembre 2021

**Etaient présents** :

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Angélique LAFONTAINE, Jacques MICHEL, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Jean-Marc DROUET, Sylvie LECLERC, Olivier BREMONT, Julien LABADY, Patrice LEVANT, Céline BOISSON, Vincent DROUET, Danielle LERAY, Richard HERVÉ, Serge ROBINET, Mathieu SEVERO, Natalie BAER.

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Etait excusée** : Audrey VALE DE VIGA

Mme Liliane COUVREUR a été élue secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE ouvre la séance à 19h.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 28

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021, transmis aux conseillers a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A L'UNANIMITE**

**MAINTIENT à 8 (huit)**, le nombre de postes d'adjoints au Maire

⇒ **A 21 voix POUR Vincent DROUET, 3 voix POUR Natalie BAER, 3 blancs et 1 Nul**  
**Vincent DROUET** est proclamé nouvel adjoint au Maire (8<sup>ème</sup>).

⇒ **à 27 voix POUR et 1 ABSTENTION**

**FIXE** comme suit les indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de Maire, des fonctions d'adjoints au Maire, et des fonctions de conseiller municipal ayant reçu délégation(s) du Maire, dans la limite de l'enveloppe globale (pour 8 adjoints soit 8984,51€) :

Maire	1er au 5 <sup>ème</sup> adjoint	6 <sup>ème</sup> Adjoint	7 <sup>ème</sup> adjoint	8 <sup>ème</sup> adjoint	1 <sup>er</sup> conseiller délégué
51%	25%	19%	7%	19%	10%

**PRECISE** que :

- les montants des indemnités nouvellement votées et leur répartition seront appliqués à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2021**, dès lors ces délibérations ont été rendues exécutoires ; ces indemnités seront revalorisées automatiquement selon l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le cas échéant.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que les indemnités versées au Maire, Adjoints et conseillers délégués seront majorées de 15% du fait que la commune de Guémené-Penfao est reconnue commune siège du bureau centralisateur du canton, ancien chef -lieu de canton.

Fonctions des bénéficiaires :	NOM - Prénom des bénéficiaires	Majoration
MAIRE	BARATHON Isabelle	15%
Adjoint 1	SOUCHAUD Philippe	15%
Adjoint 2	PERROT Béatrice	15%
Adjoint 3	LEGENDRE Jacques	15%
Adjoint 4	DE DEYN Florence	15%
Adjoint 5	BESNIER Serge	15%
Adjoint 6	SEURIN Céline	15%
Adjoint 7	LAFONTAINE Angélique	15%
Adjoint 8	DROUET Vincent	15%
Conseiller municipal avec délégation	MICHEL Jacques	15%

⇒ A L'UNANIMITE

**DESIGNE** les membres des commissions internes, soit 9 élus au plus issus du Conseil municipal (en plus du Maire, qui est président de droit) par commission. Composition : 7 ou 8 membres de la majorité au plus, et 1 à 2 membres de la minorité.

⇒ A L'UNANIMITE

**DESIGNE** les délégués suivants au sein du collège électoral du Pays de Redon qui désignera un représentant au sein du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) :

Titulaires	Suppléants
Serge BESNIER	Hubert TAUPIN
Philippe SOUCHAUD	Jacques LEGENDRE

⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** la décision modificative N°1 comme suit :

Compte à débiter			Comptes à créditer		
Inscrit BP	DM	Nouveau montant	Inscrit BP	DM	Nouveau montant
<i>020 – Dépenses imprévues</i>			<i>1641 – Emprunts en euros</i>		
100 000.00 €	- 5 000.00 €	95 000.00 €	186 336.93 €	+ 300.00 €	186 636.93 €
			<i>165 – Dépôts et cautionnement</i>		
			2 000.00 €	+ 4 700.00 €	6 700.00 €
Totaux	- 5 000.00 €			+ 5 000.00 €	

**CREDITE** l'imputation 1641 pour un montant de 300 €

**CREDITE** le compte 165 pour un montant de 4700 €

**DEBITE** le compte 020 pour un montant de 5000 € afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** la décision modificative n°2 comme suit :

Section	Sens	Chap/art.	Inscrit au BP	DM	Nouveau montant
	D	011/62875	0.00 €	+ 75 960 €	75 960 €
Fonctionnement	D	012/65548	110 000 €	-75 960 €	34 040 €
Total de la section Fonctionnement			110 000 €		110 000 €

**DECIDE** d'ouvrir un crédit au compte 62875 pour un montant de 75 960.00 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

**SUPPRIME** la régie instituée auprès du Service Finances par la délibération précitée à compter du 1er octobre 2021.

**MET** fin aux fonctions du régisseur de la régie.

**AUTORISE** Madame le Maire et le comptable public assignataire du SGC de Redon à procéder à l'exécution de la présente décision.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ATTRIBUE** à l'association Le Tour de Loire- Atlantique une somme de 5000 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au Taekwondo.

Etant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, budget principal de la Commune, compte 6574

⇒ **A L'UNANIMITE (27 votants, 27 voix Pour)**

**AUTORISE** Madame le Maire à mener toutes les démarches relatives à l'acquisition des deux parcelles de l'ex bar PMU au prix de 75 000 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les demandes de subventions afférentes à ce dossier, à commencer par le dépôt d'une demande de financement auprès du « fonds friches » en Région Pays de la Loire,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des devis et à choisir un prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité poussée sur le devenir de ce bâtiment (diagnostics techniques, étude de faisabilité architecturale, étude de marché, estimation financière des travaux, etc.),

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**VALIDE** l'adhésion de la commune à l'association Escales Fluviales de Bretagne

**AUTORISE** Madame Le maire à formaliser un partenariat avec l'association Escales Fluviales de Bretagne

**CHARGE** Madame le Maire de prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant

⇒ **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la convention de location longue durée de véhicule publicitaire sans investissement permettant l'acquisition d'un véhicule neuf thermique Renault Trafic 9 places de type rallongé pour une période de 2 ans,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

**DONNE** son accord pour que Madame le Maire engage toutes les démarches y afférent.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le prix de vente du foin sur pied au prix de 30 € la tonne,

**CHARGE** Madame le Maire de prendre toute décision et signer toute pièce utile à l'application de la présente,

Les tarifs ainsi définis demeurent valables pour toute vente similaire jusqu'à nouvelle délibération contraire.

⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le prix de vente de chaque brochure à 5€ sur 3 thématiques liées à la commune de Guémené-Penfao :

- La chapelle Sainte-Anne de Lieu-Saint et son pèlerinage
- La chapelle Saint-Georges
- La paroisse de Guénouvry et son église

Les tarifs étant applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**CHARGE** Mme le Maire de prendre toute décision et signer toute pièce utile à l'application de la présente,

Les tarifs ainsi définis demeurent valables pour toute vente similaire jusqu'à nouvelle délibération contraire.

⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 au marché public d'exploitation d'installations de chauffage de bâtiments communaux avec la société ENGIE Cofely, soit :

- A effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021, extension du périmètre du contrat, par ajout des locaux du nouveau Pôle Santé (Maison médicale aménagée au 32 boulevard de Courcelles) en prestation « P2 » (maintenance), pour un coût de 200 € HT / an (prix base contrat) ;
- De manière exceptionnelle, pour l'ensemble des sites objets du marché, et sur l'ensemble de la saison de chauffe 2020-2021, neutralisation (non application) des dispositions du marché relatives à l'intéressement applicable aux prestations « P2 ».

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant et toute pièce s'y rapportant.

Hors suspension exceptionnelle de l'intéressement, la nouvelle variation entraîne l'impact financier suivant (valeurs hors indexation, « prix base marché ») - **Incidence financière globale** :

	Prix Marché initial 2017		Incidences Avenant n°1 (2019) – Prix de base		Incidences Avenant n°2 (2020) – Prix de base		Incidences Avenant n°3 – Prix de base	
	Par an - HT	Soit pour 5 ans - HT	Par an - HT	Résultat sur la période 2017-2022	Par an - HT	Résultat sur la période 2017-2022	Par an - HT	Résultat sur la période 2017-2022
P1 (Combustible)	41 913,94 €	209 569,72 €	- 438,88 € / an (sur 3 ans)	208 253,06 €	- 152,80 € - 98,11 € - 250,91 € / an (sur 2 ans)	207 751,24 €	<i>Pas d'incidence</i>	207 751,24 €
P2 (Maintenance)	11 267,20 €	56 336,00 €	- 520,20 € / an (sur 3 ans)	54 775,40 €	+ 1 519 € / an (sur 1,5 an)	57 053,90 €	+ 200 € / an (sur 9 mois)	57 203,90 €
P3 GT (Garantie Totale)	4 257,00 €	21 285,00 €	+ 261 € / an (sur 3 ans)	22 068,00 €	<i>Pas d'incidence</i>	22 068,00 €	<i>Pas d'incidence</i>	22 068,00 €
P3 RM (Renouvellement)	16 872,80 €	84 364,00 €	- 24 871,33 € sur les 5 ans	59 492,67 €	<i>Pas d'incidence</i>	59 492,67 €	<i>Pas d'incidence</i>	59 492,67 €
<b>TOTAUX</b>	<b>74 310,94 €</b>	<b>371 554,72 €</b>	<b>26 965,57 € de moins-value totale</b>	<b>344 589,13 €</b>	<b>1 776,68 € de plus-value totale (s/ 2 ans)</b>	<b>346 365,81 €</b>	<b>200 € de plus-value totale (s/ 9 mois)</b>	<b>346 515,81 €</b>

⇒ A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Madame le Maire à signer, avec Redon Agglomération, la convention proposée relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022, ainsi que toute pièce utile à l'exécution et au règlement de la présente décision.

⇒ A L'UNANIMITE

**DECIDE** la suppression à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 des emplois permanents non pourvus présentés ci-dessous dans le tableau :

<b>Filière animation</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nbre poste</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Motif suppression</b>
Animateur principal de 2ème classe	1	TC	Avancement grade
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	TC	Promotion Interne
Adjoint d'animation	1	TNC 34,62h	Intégration directe
Adjoint d'animation	1	TNC 4,50h	Disponibilité
<b>Filière culturelle</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nbre poste</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Motif suppression</b>
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	TC	Mutation
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	TC	Avancement grade
<b>Filière médico-sociale</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nbre poste</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Motif suppression</b>
ATSEM principal de 2ème classe	1	TC	Avancement grade
<b>Filière administrative</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nbre poste</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Motif suppression</b>
Emploi fonctionnel DGS	1	TC	
Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC	recrutement sur autre grade
Rédacteur	1	TC	recrutement sur autre grade
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	TC	recrutement sur autre grade + mutation
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	TC	Disponibilité + mutation
Adjoint administratif	2	TC	Mutation
<b>Filière technique</b>			
<b>Grade</b>	<b>Nbre poste</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Motif suppression</b>
Technicien	1	TC	PI refusée CDG
Agent de maîtrise	1	TC	Départ retraite
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	TC	recrutement sur autre grade + départ à la retraite + PI
Adjoint technique principal de 2ème classe	8	TC	recrutement sur autre grade + départ à la retraite + PI + AG
Adjoint technique	7	3 TC	Avancement grade
		1 TNC 28,22	Avancement grade
		1 TNC 32,38h	Avancement grade
		1 TNC 30,00h	Avancement grade
		1 TNC 31,08h	Décès

⇒ **A P'UNANIMITE**

**APPROUVE** la convention d'enlèvement d'embâcles issus des propriétés privées qui implique la commune, précise ses domaines d'intervention, leur mise en œuvre des travaux et leur financement

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

**DONNE** son accord pour que Mme le Maire engage toutes les démarches y afférent.

⇒ **A P'UNANIMITE**

**VALIDE** la convention avec Redon Agglomération sur les modalités d'installation et de fonctionnement de boxes de stationnements sécurisés pour vélos,

**AUTORISE** Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention validée ;

**AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à mettre en œuvre dans le cadre de son application.

⇒ **A P'UNANIMITE**

**VALIDE** la convention de mise à disposition gracieuse de 2 vélos à assistance électrique à la commune de Guémené-Penfao par Redon Agglomération.

**AUTORISE** Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention validée ;

**AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à mettre en œuvre dans le cadre de son application.

⇒ **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable d'Atlantic 'Eau sans émettre aucune observation particulière.

⇒ **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du Syndicat Chère-Don-Isac sans émettre aucune observation particulière.

⇒ **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de REDON Agglomération sans émettre aucune observation particulière

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à la participation financière de M. GASCOIN David aux travaux de viabilisation des parcelles cadastrées YV 327, 329 et 330, situées « rue Victor Hugo »,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution et au règlement de la présente délibération.